



Lycée Français du Caire (LFC)

PROCEDURE DE CANDIDATURE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024

Calendrier:

Du 15 janvier au 9 mars (23h59)	Pré-Inscriptions en ligne
Du 4 février au 19 mars	Convocations au TEST ou ENTRETIEN
1er avril	Commission d'admission (finalisation des listes) (SCAC + LFC)
4 avril	Notifications des familles (1ère vague de réponses)
Du 5 au 15 avril	Inscriptions des élèves admis
16 mai	Date limite d'envoi des confirmations d'inscription aux familles

Définitions:

Candidature	Action des familles qui consiste à effectuer officiellement une demande d'inscription pour un enfant ; ce terme englobe l'ensemble de la procédure (de la pré-inscription à l'inscription)
Pré-inscription	1ère étape de la candidature qui consiste à effectuer officiellement une demande de scolarisation au LFC de la part d'une famille pour son enfant
Admission	2 ^{eme} étape de la procédure de candidature : c'est la réponse du LFC (ou de la commission ad hoc) qui acte la décision prise (ADMIS en liste principale ou placé en LISTE D'ATTENTE, ou REFUS)
Affectation	Terme à utiliser pour désigner l'école où l'enfant sera scolarisé par décision de la commission d'admission (valable uniquement pour le 1 ^{er} degré et à condition d'avoir recueilli préalablement les vœux de la famille) - cette décision sera sans appel
Inscription	Action de la famille de l'enfant admis en liste principale qui consiste à confirmer au LFC sa volonté de le scolariser de façon définitive (et sur le lieu d'affectation)

Toutes les candidatures pour la rentrée de septembre 2024 doivent faire l'objet d'une pré-inscription qui a lieu du 15 janvier au 9 mars 2024.





1. COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

Toute candidature nécessite une pré-inscription en ligne du 15 janvier au 9 mars 2024.

Merci de noter qu'il vous faut **créer un compte** pour vous inscrire au lien suivant : https://lfcaire.family-administration.skolengo.net

Pendant la procédure de préinscrire votre enfant, vous devez téléverser <u>TOUS</u> les documents demandés (voir l'annexe à la fin de ce document) <u>EN UNE FOIS</u>. L'absence d'un des documents requis au moment de la candidature peut entraîner le rejet du dossier.

Une fois votre dossier clôturé, vous recevrez un mail de confirmation et un N° de dossier à rappeler dans toute correspondance ultérieure.

- La saisie d'une pré-inscription, puis la communication d'un N° de dossier ne signifient pas que votre enfant est admis au LFC. La réponse de la commission d'admission sera envoyée aux familles <u>le 4 avril 2024.</u>
- La nationalité déclarée et justifiée lors de la demande d'inscription ne pourra pas être changée au cours de la scolarité au Lycée Français du Caire, <u>sauf</u> pour les enfants qui acquièrent la nationalité française au cours de la scolarité.
- Pour les passeports portant plusieurs noms (Ex.: passeport égyptien): en inscrivant le nom de votre enfant, le dernier nom sur le passeport est utilisé comme nom de famille, les autres noms sont utilisés comme prénoms de l'élève. Ex.: nom sur le passeport Nourhan Ahmed Mahmoud El Sayed → mettez ELSAYED dans la case nom, Nourhan dans la case du Prénom1, et Ahmed Mahmoud dans la case du Prénom2.

2. QUELS DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES POUR UNE CANDIDATURE?

Les listes complètes des documents, à produire dès votre dépôt de candidature, sont disponibles en page 5 de ce document.

Pour toute question relative à la candidature, vous pouvez écrire aux adresses ci-dessous :

- Pour une candidature au primaire (de la petite section au CM2) :
 - o Site de Maadi : candidatures-primaire.maadi@lfcaire.net
 - Site de Zamalek : candidatures-primaire.zam@lfcaire.net
 - o Site de New Cairo : candidatures-primaire.nc@lfcaire.net
- Pour une candidature au Secondaire collège et lycée (de la 6° à la terminale) :
 - Site de Mearag : candidatures-secondaire@lfcaire.net

Dans l'objet du mail, préciser OBLIGATOIREMENT les nom et prénoms de l'enfant et le niveau demandé.





3. QUAND ET COMMENT SONT EXAMINÉES LES CANDIDATURES ?

Les pré-inscriptions seront clôturées le 9 mars 2024 à 23h59, heure du Caire. Seuls les dossiers complets seront examinés par la commission d'admission. La réponse à leur candidature sera notifiée aux familles le 4 avril 2024.

Sont prioritaires, en fonction des places disponibles :

De la MS à la Terminale

Priorité 1 Les élèves de nationalité française

• Priorité 2 Les élèves d'une autre nationalité, scolarisés, au moment de l'inscription, en

France ou à l'étranger dans un établissement d'enseignement français, public ou homologué par le Ministère de l'Education nationale français (AEFE, MLF, ou privé

sous contrat)

Non prioritaire Tous les autres

Pour la PS

Priorité 1 Les élèves de nationalité française

Non prioritaire Tous les autres

L'admission n'est pas considérée comme étant de droit. Le cas échéant, un entretien et/ou un test d'entrée peut être organisé.

L'admission de la Petite Section au CE2 sera soumise à un entretien (famille, enfant, Directeur du Primaire), sur rendez-vous avec la famille du **4 février au 19 mars 2024.** Toutes les demandes de candidatures recevront une réponse.

Les candidats non scolarisés dans un établissement français public ou privé sous contrat, ou dans un établissement homologué par le Ministère de l'Education Nationale, pourront être soumis à des tests d'entrée. Le calendrier sera communiqué ultérieurement. Leur candidature sera retenue en fonction des places vacantes.

Selon le nombre de places disponibles, les priorités de traitement et la qualité des dossiers, les réponses notifiées aux familles sont :

- Admis
- Placé en liste d'attente
- Refusé

Ces décisions sont sans appel.

<u>ATTENTION</u>, les familles des élèves "Admis" doivent impérativement confirmer leur candidature en procédant à l'inscription de leur enfant pour le 15 avril 2024 au plus tard. Au-delà de cette date, si une famille n'a pas procédé à l'inscription, elle perdra le bénéfice de l'admission et la place sera proposée à une candidature de la liste d'attente.

Les familles dont la candidature est placée en liste d'attente, seront contactées par le LFC si de nouvelles places se libèrent.





4. COMMENT PROCÉDER À L'INSCRIPTION DÉFINITIVE ?

Seules les familles dont l'enfant est « Admis » peuvent procéder à l'inscription de leur enfant.

Elles doivent tout d'abord s'acquitter des droits de 1^{ère} inscription pour <u>le 15 avril 2024 au plus tard</u>. Le montant et les modalités de paiement des droits de 1^{ère} inscription ainsi que celui des frais de scolarité sont accessibles sur https://www.lfcaire.org/letablissement/inscriptions/frais-de-scolarite-et-reglement-financier/

Les frais de 1ère inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement.

D'autre part, des documents complémentaires sont demandés pour finaliser l'inscription. La liste et les modalités de dépôts de ces documents sont précisées en annexe à la fin de ce document.

Une confirmation d'inscription sera ensuite envoyée aux familles le 16 mai 2024 au plus tard.

Un élève absent le jour de la rentrée, sans avoir justifié valablement son absence, sera considéré comme démissionnaire et sa place sera attribuée à un autre candidat en attente.

5. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSE?

Les élèves français peuvent, sous conditions, bénéficier de bourses scolaires. Pour obtenir les informations relatives à la constitution du dossier, merci de consulter le site internet du Consulat de France sur

https://www.lfcaire.org/letablissement/inscriptions/bourses-scolaires/

Les frais de première inscription restent obligatoires pour toute candidature ; quel que soit l'état de la demande de bourse.

6. OFFRE DE FORMATION

À l'école primaire, veuillez consulter le lien suivant :

https://www.lfcaire.org/ecoles-primaires/programme-et-fonctionnement/

- Au collège, veuillez consulter le lien suivant

https://www.lfcaire.org/college-lycee/enseignements-au-college/

- Au lycée , veuillez consulter le lien suivant

https://www.lfcaire.org/college-lycee/enseignements-au-lycee/





LYCÉE FRANÇAIS DU CAIRE

Année scolaire 2024 - 2025

DOCUMENTS À TÉLÉVERSER LORS DE LA PRÉINSCRIPION DE VOTRE ENFANT

Tous les documents sont à téléverser en une fois au moment de la préinscription. Une fois le formulaire clôturé, vous ne pourrez <u>plus</u> téléverser de documents

• Pour les élèves de nationalité française – copies scannées des documents suivants :

- 1. Passeport de l'élève ou du livret de famille (pages écrites).
- 2. Certificat de scolarité délivré par l'école où est scolarisé l'élève actuellement.
- 3. Les 3 bulletins de l'année dernière at celui de la première période de l'année en cours.

• Pour les élèves d'autres nationalités – copies scannées des documents suivants :

- 1. Passeport de l'élève ou une traduction agrée de l'acte de naissance.
- 2. Certificat de scolarité délivré par l'école où est scolarisé l'élève actuellement.
- 3. Les 3 bulletins de l'année dernière at celui de la première période de l'année en cours.

Un dossier incomplet ne sera pas examiné.

DOCUMENTS À FOURNIR - scannés - SI VOTRE ENFANT EST ADMIS

Entre le 5 avril au 11 mai 2024 – téléverser sur skolengo (les modalités seront envoyées avec la réponse aux Admis) – en document PDF (en une qualité élevée du scan) :

- 1. Le deuxième bulletin de l'année en cours.
- 2. Les passeports des parents en un seul PDF.
- 3. Fiche de renseignements-remplie.
- 4. Fiche d'urgence- remplie.
- 5. Copie de la page des vaccinations du carnet de santé.
- 6. Attestation signée d'avoir pris connaissance du règlement financier et du règlement intérieur de l'établissement (l'original à envoyer avec l'élève le jour de la rentrée, au secrétariat).

A téléverser avant le 2 juillet :

- 1. Le certificat de radiation (ou exeat).
- 2. Le dernier bulletin de l'année en cours avec La notification d'orientation (avis de passage, redoublement, décision de la commission d'appel).